

Il faut laisser des traces...

Francine Lussier-Labelle

Le réseau de la santé se retrouve au beau milieu d'un grand tourbillon de changements : modifications législatives majeures (Loi 90, Loi 113, Loi 25, Loi 30, projet de loi 83, politique du médicament...), réorganisation importante du réseau et augmentation des volumes d'activités. Les patients sont de mieux en mieux informés de leurs droits, accèdent facilement avec l'Internet à de l'information sur les médicaments et veulent s'impliquer dans leur traitement. Et tout ça, comme toujours, dans un environnement où il faut faire plus avec moins.

Dans un monde sans pénurie, l'évaluation de l'acte est une responsabilité individuelle et départementale très importante. Dans la tourmente à haute vitesse que nous vivons et compte tenu aussi de la pénurie de ressources qui sévit, **l'évaluation de l'acte devient essentielle**. Dans les années à venir, les établissements vont revoir leur fonctionnement pour répondre plus adéquatement aux besoins des populations qu'ils desservent. Des choix vont devoir se faire; certains seront difficiles, d'autres, carrément déchirants. Tous les professionnels (travailleurs sociaux, psychologues, inhalothérapeutes, infirmières, ergothérapeutes...) documentent leurs activités et leurs actes; mais nous, très peu. Il ne faut pas attendre de nous faire imposer des directives, il faut rester maître de nos actions. Quand on nous demandera ce que l'on fait, pour quelle clientèle, à quel moment et avec quelle qualité, on doit être en mesure de répondre. La Loi 90 a ouvert des portes, certains actes sont maintenant accessibles à d'autres professionnels. Pour faire la preuve que nous sommes les experts dans le médicament, il nous faut être prêts, chiffres à l'appui. Le sommes-nous? J'en doute.

Il faut retrouver notre motivation à nous évaluer entre nous, identifier dans chaque département les pharmaciens qui croient à une telle démarche, former un comité d'évaluation de l'acte, partager entre nos départements les expériences positives et les critères utilisés. Mais surtout, surtout, **il faut prendre le temps**. La journée de formation continue du 4 février 2005 de l'A.P.E.S. nous permet de remettre les pendules à l'heure, d'échanger nos réflexions sur les difficultés et de partager nos réalités. À deux semaines de l'activité du 4 février, le nombre d'inscriptions était faible. Est-ce que le sujet ne nous touche pas? Toutes les raisons sont bonnes pour ne pas y participer : la pénurie, le manque de temps, l'hiver et ses conditions routières imprévisibles, l'absence d'impact direct sur ma pratique, etc. Mais aucune de ces raisons n'est valable. Chaque département doit faire de l'évaluation de l'acte; chaque département doit orienter ses objectifs et ses priorités.

Mais pour faire de l'évaluation de l'acte, il faut documenter nos actes. Oups, voilà une autre difficulté importante! Je suis convaincue que nos activités sont de grande qualité, que les patients bénéficient de nos interventions quotidiennes. Malheureusement, nous sommes incapables de le prouver et encore moins de le diffuser. On ne parle pas de recherche évaluative ici, **mais de documenter par écrit nos actes**. Pourquoi ces deux à trois minutes après chaque intervention nous sont-elles si pénibles? Sommes-nous paresseux? Avons-nous peur que nos actes ne soient pas de qualité? Peur de nous faire questionner par nos pairs? Craignons-nous la discussion saine et objective de ce que nous faisons au quotidien? Chaque pharmacien et chaque département doivent se poser la question et y répondre.

Une fois nos actes documentés, une fois nos actes évalués, il restera la reconnaissance de ce que nous sommes, mais pour ce faire, il faut laisser des traces...

Francine Lussier-Labelle est chef du département de pharmacie de la Cité de la santé de Laval et 2^e vice-présidente au conseil d'administration de l'A.P.E.S.